



Compte rendu du CTPM du 8 juillet 2004

Ce dernier CTPM avant les vacances d'été était présidé par M Parini, Secrétaire Général du MINEFI.

Un des points à l'ordre du jour nous intéresse particulièrement puisqu'il concerne le projet de décret relatif aux pôles régionaux de l'État et de l'administration territoriale dans les régions.

Le SUI, présent dans la délégation FDSU, est donc largement intervenu sur ce sujet et ce sont ces échanges que je vous propose dans ce compte rendu.

Le Président a tenu à rappeler l'importance de cette réforme de l'État, à ces yeux : « grand projet gouvernemental nécessaire pour renforcer le rôle de l'État et regrouper les missions au niveau régional. » En effet, dans cette réforme, le Préfet de Région devient le représentant de l'État sur le terrain, rôle jusqu'à maintenant assuré par le Préfet de département. Il faut donc noter un déplacement de l'autorité de l'État sur le plan local.

IL a ensuite tenté d'expliquer longuement que cette réforme n'aurait aucune incidence, ni sur les missions actuelles, ni sur l'avenir professionnel des agents des différentes Directions du Ministère. Il a notamment insisté sur le fait que la création des 8 pôles régionaux permettra :

- une meilleure coordination entre les services de l'État
- dans certains cas, de mutualiser certaines missions (communication, formation, gestion de l'immobilier, recrutements...). En filigrane, se profilent des économies budgétaires et en personnel...
- une organisation exclusivement fonctionnelle, donc sans risque pour les agents puisque le pôle ne sera pas une nouvelle structure administrative.

En fin de discours, il a malgré tout reconnu que dans les DRIRE des expériences étaient en cours pour la partie impliquée dans le pôle environnement et développement durable et que si ces expérimentations s'avéraient concluantes elles pourraient conduire à une fusion structurelle des DRIRE et des DIREN.

Le SUI non convaincu par cette démonstration est longuement intervenu pour signifier à l'administration toutes les inquiétudes ressenties par les agents des DRIRE quant à leur avenir.

Le SUI demande des réponses claires, en particulier sur les points suivants :

- Nouvelle articulation des DRIRE entre les deux pôles « environnement et développement durable » et « gestion publique et développement économique », sachant que dans le cadre de la LOLF les DRIRE feront partie d'un programme ministériel unique regroupant toutes leurs activités. Que deviendront les prérogatives du DRIRE, en particulier dans le cas où la responsabilité des deux pôles échapperait aux DRIRE ?
- Quelles sont les garanties (carrières, avancements, mobilités, missions...) qu'auront les agents des DRIRE répartis dans les deux pôles sachant que les responsables de ces pôles pourront

être des hauts fonctionnaires hors DRIRE (TPG, DIREN) et que, de fait, leurs donneurs d'ordre échapperont à l'autorité du DRIRE ?

- Que pourra un DRIRE si un responsable de pôle décide de disposer de ses agents pour les utiliser à des fonctions complètement en déphasage avec les missions des DRIRE ?
- Demande d'abrogation de l'article 10 du projet de décret qui autorise un Préfet de Région à instituer, par arrêté, à titre expérimental, des pôles dont la composition et les attributions sont dérogoratoires aux dispositions des articles 1 à 9.
- La relation ente la mise en place des pôles et la réorganisation des DRIRE en cours.

En réponse à toutes ces interrogations, le Président s'est voulu rassurant en reprenant son discours initial pour préciser qu'il ne fallait pas se faire « de fausses peurs », que cette réforme ne changera rien au fonctionnement actuel des différentes Directions du Ministère déconcentrées au niveau régional.

Par contre, aucune explication précise n'a été apportée sur les questions posées par le SUI.

En résumé :

- **Ce qui peut paraître rassurant :**
les DRIRE sont intégrées dans un seul programme LOLF.
- **Ce qui interpelle et inquiète :**
 - a) Les DRIRE dans deux pôles au niveau régional
 - b) La parution très prochaine du décret de la création de la DGE sans que l'on connaisse le poids réel de la DARSQUI
 - c) La perte des missions enclenchée depuis des décennies
 - d) La réorganisation en cours des DRIRE

En regard des ces contradictions et sans faire dans l'alarmisme, le SUI se montre très sceptique quant à l'avenir des DRIRE dans leur composition actuelle.

Après le pénible dossier de l'externalisation, nous pensons qu'un non moins lourd sujet se profile déjà à l'horizon immédiat : **celui de l'avenir de tous les agents des DRIRE. En effet, dans le cas d'un éclatement des DRIRE, aucun agent quelle que soit sa catégorie ne sera protégé.** Aussi, le SUI, vous demande dès maintenant de rester vigilant au moindre signe indiquant un changement notable dans le fonctionnement interne de vos DRIRE respectives et de faire remonter toute information à ce sujet.

Le SUI est convaincu que, pour enrayer la machine infernale qui se met en place avec en point de mire le démantèlement général de la Fonction Publique et pourquoi pas la remise en cause du statut des fonctionnaires, une grande force syndicale regroupant tous les agents de la branche industrie du MINEFI est capitale.

Le SUI vous propose son expérience et sa crédibilité pour représenter cette force d'opposition incontournable et agir ainsi dans l'intérêt de toutes et de tous.

Ps : ci-joint le projet de décret de la création des pôles régionaux.

Nîmes, le 12 juillet 2004